

# **Réunion du conseil municipal de Rosières**

## **Samedi 5 novembre 2016**

### **Communauté d'agglomération :**

Dans le cadre de la fusion à venir, le conseil est d'accord à l'unanimité concernant le nombre de siège fixé à 95 conseillers communautaires et la répartition par commune.

### **Désignation des conseillers communautaires :**

Après le vote du conseil municipal, sont désignés :

Titulaire : Adrien GOUTEYRON

Suppléante : Marie Bernadette MATHIAS

### **Adhésion au service instructeur intercommunal du service d'urbanisme de l'agglomération :**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention qui confie l'instruction de l'urbanisme (permis de construire) à la communauté d'agglomération.

Toutefois le Maire reste décisionnaire.

### **Document unique d'évaluation des risques professionnels :**

Le Centre De Gestion 43 propose de mettre une personne à disposition pour établir le recensement des risques professionnels encourus par les employés communaux.

Le conseil approuve à l'unanimité et à demander une aide financière auprès du Fonds National de Prévention.

### **Décision Modificative :**

Le conseil approuve le transfert par décision modificative de 5000 euros du chapitre 6554 vers le chapitre 6574.

Ceci pour le financement des Temps d'Activités Périscolaire à l'ALSH le Campagnol